



DEGUISEMENT HALLOWEEN 2022

REGLEMENT

Cette année, à l'occasion d'Halloween, les petits Serésiens, âgés entre 1 et 12 ans, vont avoir la chance de participer à un concours de déguisement organisé par le service du Développement économique de la Ville de SERAING, le mercredi 26 octobre 2022.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- L'inscription au concours se fera sur place, à savoir, sur le marché spécial d'Halloween, bld des Arts, 4102 SERAING (OUGREE), le mercredi 26 octobre 2022, entre 15 h et 16 h ;
- Avoir l'âge requis ;
- L'inscription se fera sous la responsabilité du tuteur légal ;
- Lors de la remise des lots, le participant devra être présent. Aucun prix ne sera expédié ou remis à une date ultérieure ;
- La participation au concours implique l'autorisation donnée à la Ville de SERAING de photographier ainsi que d'utiliser les photographies sur les différents canaux utilisés par la Ville ;
- Tout participant au concours est réputé avoir lu et accepté le présent règlement.

UNE SEULE PARTICIPATION PAR ENFANT

Le jury sera composé du personnel communal.

Les vainqueurs seront désignés suivants les critères suivants :

- Originalité et créativité ;
- Composition du costume et maquillage (fait maison, accessoires,...) ;
- Qualité de la réalisation ;
- Concordance du costume avec l'âge du participant.

Les trois premiers lauréats recevront des bons cadeaux mais des friandises seront offertes à chaque participant.

Les résultats seront communiqués le mercredi 26 octobre 2022, à 18 h, boulevard des Arts.